



# CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 12 novembre 2024 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80  
fax : 02.31.23.86.06  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

## PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi douze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

**PRÉSENTS** : Eric MARGERIE, maire,  
Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Pascal GENISSEL, adjoints,  
Sophie PHILIPPE, Nelly LÉBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,  
Emmanuel LAUDO, Céline OBIANG OBAME,  
*Arrivée de Magali LONCLE à 19h32*

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sandrine BOURDON, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Solène MAURICE-PEROUMAL,

**POUVOIRS** : Guillaume LECOEUR donne pouvoir à Eric MARGERIE  
Antoine BARBULEE donne pouvoir à Nelly LÉBOUCHER

**SECRÉTAIRE** : Emmanuel LAUDO

**INVITÉE** : Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

Mr Emmanuel LAUDO est désigné secrétaire de séance.

-----  
L'ordre du jour suivant est abordé :

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2024
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024

### AFFAIRES FINANCIERES

3. Installation d'un totem numérique
4. Délégation de signature du Maire
5. Subvention à la passerelle en Val ès dunes

### PERSONNEL COMMUNAL

6. Système de gestion du temps

### VOIRIES

7. Adhésion de la CC Isigny Omaha Intercom au SDEC Energie

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

8. Compte-rendu du conseil d'école

## **ASSOCIATIONS**

9. Assemblée Générale d'Anim' Cagny
10. Assemblée Générale de Déco Passion

## **COMMISSIONS**

11. Compte-rendu de la Commission environnement et cadre de vie
12. Compte-rendu du Conseil Municipal des Jeunes

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

13. CDC Val ès dunes – Prémption CDC pour Saint Louis Sucre
14. CDC Val ès dunes - Approbation du projet de zonage des eaux pluviales
15. CDC Val ès dunes - Avenant à la Convention Territoriale Globale
16. CDC Val ès dunes - Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire
17. CDC Val ès dunes – liste des délibérations examinées lors du conseil communautaire

## **AFFAIRES DIVERSES**

18. Informations diverses
19. Planning trimestriel
20. Questions diverses

-----

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2024**

*Délibération 2024/093*

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2024.

Après délibération, le Conseil municipal, (11 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2024**

*Délibération 2024/094*

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024.

Après délibération, le Conseil municipal, (11 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **TOTEM EXTERIEUR NUMERIQUE AFFICHAGE LEGAL**

Délibération 2024/095

Monsieur le Maire rappelle que début 2025, la mairie va subir des travaux de rénovation énergétique et de réorganisation, dans ce contexte les bureaux vont être déplacés à la salle du parc.

Considérant qu'il est nécessaire de garder l'affichage sur le site, de moderniser les équipements et de continuer à informer la population au mieux, monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'achat et la mise en place d'un totem tactile numérique avec un accès PMR devant la mairie, permettant la diffusion et l'affichage de l'ensemble des informations légales, tel que les actes administratifs, les actes d'urbanismes, d'état-civil ou tout autre documents comme les compte-rendu de conseil municipal, un lien au site internet, etc ... En effet ce qui permettra de réduire en plus fortement les impressions papier.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix POUR) :

- *décide de valider l'achat et la mise en place d'un totem numérique tactile avec un accès PMR, suite à une consultation*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En application des délibérations n°2020/057 du 07/09/2020 et n°2020/042 du 09/06/2020, le conseil municipal a donné diverses délégations au maire ou son représentant dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

Ci-après la liste des dépenses présentée par Monsieur le Maire pour la période du 27 juin au 28/10/2024.

- **LECLERC DEMOLITION** : désamiantage de la toiture des WC publics 9 150,00 € HT / 10 980,00 € TTC, 27/06/2024

- **LEGALLAIS BOUCHARD** : Matériel Services Techniques (meuleuse, perforateur, pistolet à colle, marteau, scie circulaire, perceuse, rangements) 5 574,06 € HT / 6 688,87 € TTC, 30/06/2024

- **LE DADA DE L'ENFANT TERRIBLE** : réalisation d'une fresque à l'école élémentaire 5 440,00 € HT / 5 440,00 € TTC, 02/07/2024

- **BODEMER AUTO**: Renault KANGOO électrique pour les services techniques : 30 641,76 € HT / 37 360,56 € TTC, 16/07/2024

- **MONROCQ** : matériel électroportatif X 7 entretien des espaces verts (1 débroussailleuse, 1 combi, 1elagueuse, 1 réciprocatteur, 3 tailles haies avec batteries) 6 611,49 € HT / 7 933,79 € TTC, 23/07/2024

- **BIHEL TRAVAUX PUBLICS** : réalisation d'un terrain de pétanque 10 522 ,00 € HT / 12 626,40 € TTC, 30/07/2024

- **GARAGE PARIS NORMANDIE** : NISSAN Benne pour les services techniques : 28 250,00 € HT / 33 223,76 € TTC, 22/08/2024

- **NCI** : Baie Informatique Mairie 21 422,00 € HT / 25 706,40 € TTC, 14/09/2024

- **CF CUISINES** : Lave-vaisselle cantine scolaire 3 021,25 € HT / 3 625,50 € TTC, 20/09/2024

- **BIHEL TRAVAUX PUBLICS** : parking atelier communal + 2 places de parking devant le crédit agricole 12 301 ,00 € HT / 14 761,00 € TTC, 30/09/2024

- **2AD** : ordinateur poste de vidéosurveillance 2 040,00 € HT / 2 448,00 € TTC, 28/10/2024

**Soit un Total 131 952,31 € HT / 157 168,98 € TTC**

## **SUBVENTION A LA PASSERELLE VAL ES DUNES**

Délibération 2024/096

Comme cela a été évoqué lors du vote du budget, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 0,75 € par habitant, soit 1 540,50 € à l'association La Passerelle en Val ès dunes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix POUR) :

- décide de verser une subvention de 0,75 € par habitant, soit 1 540,50 € à l'association La Passerelle en Val ès dunes,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **SYSTEME DE GESTION DU TEMPS**

Délibération 2024/097

L'objectif de la mise en place d'un système de gestion du temps serait de permettre de collecter, clarifier, organiser, réfléchir et agir sur l'organisation du temps de travail.

Afin de décomposer les tâches en actions et de les prioriser en fonction de l'importance.

On ne parle pas d'un horaire strict au sens propre du terme mais d'un horaire type (un idéal vers quoi on va tendre) à suivre tous les jours et répéter chaque semaine. Ce qui permet de dégager le temps restant disponible et de le diviser en thèmes et d'ajouter des périodes tampons pour gérer les imprévus.

La gestion du temps permet de s'adapter aux différents services en fonction des besoins, et des modes de travail, particularités liées aux services techniques avec un temps de travail plus important en période estivale, aux écoles avec l'annualisation sur le temps scolaire.

Ce qui permet à l'agent d'avoir un propre suivi sur son temps de se fixer des objectifs personnels, de définir ses priorités, d'augmenter sa capacité de concentration, de gérer ses pauses, etc...

Cette gestion permet également au service des ressources humaines d'avoir en dématérialisé (gain de temps aujourd'hui, l'ensemble des demandes se fait en papier, gain en photocopies, il faut donc saisir les données ce qui est une source d'erreur, gain en productivité), l'ensemble de l'organisation du temps de travail des agents (gestion des congés, de l'annualisation, des plannings, des feuilles de temps).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la mise en place d'un système de gestion du temps, avec le logiciel Jour Off, le plus adapté pour notre collectivité, pour un montant de 3 960,00 € HT annuel.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix POUR) :

- Décide la mise en place d'un système de gestion du temps
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **VOIRIES - ENVIRONNEMENT**

### **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISIGNY OMAHA INTERCOM AU SDEC ENERGIE**

*Délibération 2024/098*

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 26 septembre 2024, la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » dans les meilleurs délais,

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au syndicat,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'état dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la communauté de commune Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix POUR) :

- *Approuve l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE,*
- *Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

## **ASSOCIATIONS**

### **ASSEMBLEE GENERALE D'ANIM CAGNY DU 31/10/2024**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Madame MAUREY dresse le bilan de l'assemblée générale du 31/10/2024, il s'agit d'une petite association, comptant 3-4 personnes.

Prévision d'animations :

- Montage de la crèche,
- Le marché de Noël du 23 et 24/11/2024,

Pas de demande de subvention.

### **ASSEMBLEE GENERALE DE DECO PASSION DU 04/11/2024**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Madame MAUREY dresse le bilan de l'assemblée générale du 04/11/2024.

L'association comporte 7 adhérents, et l'adhésion est de 30,00 €.

Pas de participation au marché de Noël prévue cette année par Déco Passion.

## **COMMISSIONS**

### **COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Madame MAUREY informe le conseil que les enfants se sont très investis, qu'ils ont beaucoup de projets.

Un carnaval sera organisé le 23 mars 2025, avec un défilé (trajet à définir).

Demande au local jeunes de servir des boissons à l'arrivée et de mettre à disposition un véhicule du service technique.

Le conseil municipal des jeunes s'est réparti en plusieurs groupe de travail :

- Un travail sur la collecte des déchets.
- Un autre réfléchit sur un regroupement des CMJ de la CDC Val ès dunes, permettant d'organiser un pique-nique et une rencontre sur une journée pour échanger et mutualiser les idées.

Enfin, les enfants ont été ravis de leur visite de l'assemblée Nationale à Paris, et ont été très bien accueillis par notre député Arthur DELAPORTE.

Laurence MAUREY remercie les membres de la commission qui s'impliquent beaucoup.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **CDC VAL ES DUNES – PREEMPTION DES TERRAINS DE SAINT LOUIS SUCRE**

Monsieur le Maire fait un retour sur la préemption de 2022 concernant les terrains de Saint Louis Sucre, effectuée par la communauté de communes Val ès dunes compétente en la matière dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal, qui avait délégué à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le jugement rendu annule cette préemption en raison d'une zone naturelle omise par l'E.P.F.N. Monsieur le Maire précise que nous restons toujours actuellement en lien avec la communauté de communes et d'éventuelles nouvelles propositions d'achat

Arrivée de Magali LONCLE à 19h32.

En raison de l'arrivée de Mme LONCLE, les points suivants ont été décalés.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 15/10/2024**

(Rapporteur Magali LONCLE)

Le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des conseillers.

246 élèves sur 10 classes, 12 élèves reconnus avec une Accompagnante aux Elèves en Situation de Handicap.

Départ de 35 CM2 prévu en 2025.

Garderie 32 à 35 enfants

Cantine 72 à 110 enfants

Programme Phare sur la lutte contre le harcèlement à l'école, par le biais d'atelier.

Programme de jumelage avec les personnes âgées, toutes les classes vont y participer.

## **COMMISSIONS**

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE DU 17/10/2024**

(Rapporteur Magali LONCLE)

Madame LONCLE fait le point sur les projets réalisés de l'année 2024

- Pumptrack : en cours de finition avec l'engazonnage et rappelle qu'il est interdit au public pour le moment
- Jeux extérieurs : la zone city stade est quasiment finie. Cette année a été installé un jeu de grimpe et une balançoire à bascule.

Pour 2025, les projets seront :

- Plantation arbre des naissances : la commission devra réfléchir à l'essence de l'arbre et son emplacement
- Pumptrack : inauguration lors du « vélodays » du 23 au 25 mai 2025 et prévoir l'atelier réparation vélo.
- Une nouvelle boîte à livres sera prévue dans la zone du Petit Bois
- La fête de Cagny se déroulera le 14 juin 2025

- Prendre en compte les demandes du Conseil Municipal des Jeunes et réaliser les projets dans leur grande majorité.

Il a été acté lors de la commission environnement et cadre de vie, les points suivants :

- Atelier réparation vélo + vélos « rigolos » lors de la journée vélo
- Choix style musical / initiation pour fête de Cagny : salsa

## AFFAIRES INTERCOMMUNALES

### CDC VAL ES DUNES – PROJET DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

*Délibération 2024/099*

- Vu l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la nécessité de réaliser un zonage des eaux pluviales,
- Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre Ier, relatif à l'information et à la participation des citoyens,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1414-3 et R-123-3,
- Vu les projets de zonage du risque d'inondation et de zonage d'assainissement pluvial formant le projet de zonage pluvial,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal sur le projet de zonage pluvial, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé.

Cette approbation permettra la mise à l'enquête publique du projet de zonage, après examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale et, selon l'avis de cette dernière, la production d'une évaluation environnementale.

Afin de conserver la même logique de mutualisation sur l'ensemble du territoire intercommunal, Monsieur le Maire propose que la Communauté de Communes Val-es-dunes soit désignée comme autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique relative à ce zonage pluvial et d'en centraliser les résultats.

Le schéma de zonage des eaux pluviales passée avec la Communauté de Communes Val-ès-dunes avait été approuvé en conseil communautaire le 08/10/2020. Les coûts relatifs à l'enquête publique et à la réalisation des dossiers nécessaires (dossier d'enquête, examen au cas par cas, évaluation environnementale éventuelle, ...), sont intégrés à la convention constitutive de groupement de commande signée par l'ensemble des communes en Décembre 2020.

Monsieur le Maire, soumet ce projet au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- *Approuve les projets de zonage d'inondation et de zonage d'assainissement pluvial formant le projet de zonage pluvial.*
- *Décide que le projet de zonage pluvial, tel qu'approuvé, fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique.*
- *Approuve, comme l'autorise l'article R123-3 du Code de l'Environnement, la désignation de la Communauté de Communes Val-es-dunes comme autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique relative aux zonages des eaux pluviales et d'en centraliser les résultats.*
- *Approuve l'intégration des coûts de l'enquête publique et de la réalisation de dossiers nécessaires à cette dernière à la convention de groupement de commande pour la réalisation du schéma de zonage des eaux pluviales passée avec la Communauté de Communes Val-es-dunes le 8 octobre 2020.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.*



## **CDC VAL ES DUNES – AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Délibération 2024/100

Suite à la décision de la préfecture du 10 octobre 2024, l'entrée de la commune de Saint Sylvain est actée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La commune de Saint Sylvain ayant une structure jeunesse souhaite rejoindre la convention territoriale globale, ce qui entraîne la modification de celle-ci par un avenant.

Le projet d'avenant a été soumis à la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.) lors du conseil d'administration du 5 novembre 2024, et au conseil communautaire du 24 octobre 2024.

Monsieur le Maire soumet cet avenant au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Approuve l'avenant à la convention territoriale globale,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024**

(Rapporteur Magali LONCLE)

Principaux points abordés :

- Compte-rendu des délégations du président
- Acquisition d'un bien : achat d'un immeuble pour l'office de tourisme
- Révision des bases minimales de la cotisation foncière des entreprises
- Cession de créances banque des territoires
- Garantie d'emprunt financement de la réalisation d'un centre de tri interdépartemental sur la commune de Colombelles
- Attribution du marché de travaux de réfection de voirie
- Création d'une piste cyclable entre Argences et Vimont
- Consultation de la seconde partie du programme de travaux d'assainissement
- Avis du conseil communautaire sur la mise en place de trois éoliennes et de deux postes de livraison sur la commune de Bellengreville

## **CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/10/2024**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 24/10/2024 et que celle-ci a bien été transmise à l'ensemble du conseil municipal.

# **AFFAIRES DIVERSES**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

- Remerciement du don du sang, 43 donateurs lors de la collecte du 18/09/2024
- Conseil municipal des jeunes – visite à Paris de l'assemblée nationale. (Les photos ont été communiqués au conseil municipal)
- Arbre de Noël du 20/12/2024 et Vœux du Maire du 17/01/2025 (le service sera réalisé par les élus)
- Projet d'installation d'écrans dans l'église en 2025 (à la charge de la paroisse)
- Agence postale communale : la direction de la poste a rencontré Monsieur le Maire pour lui préciser qu'il y a de moins en moins de visites et qu'ils risquent de réduire encore leurs horaires. Une réflexion sur ce service doit se faire par les élus et voir avec le député de notre circonscription ce qui pourrait être envisagé dans un premier temps.

## **PLANNING DES REUNIONS**

Le planning des réunions couvrant la période de novembre 2024 à janvier 2025 est communiqué aux élus

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GENISSEL rappelle le planning pour le Plan Local Urbanisme Intercommunal courant 2025.

Madame OBIANG OBAME demande quand sera prévu l'inauguration du Pumptrack, Magali LONCLE informe que celle-ci aura lieu lors des « vélodays ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

Le secrétaire de séance,

Emmanuel LAUDO



Le Maire,

Eric MARGERIE

